

Image not found or type unknown



remboursement des travaux quand pas de caution

Par **roulettes**, le **14/04/2011** à **16:03**

Bonjour,

J'ai loué une chambre meublée sans caution. Ma locataire a toujours payé ses loyers, sauf le dernier et est partie en laissant la chambre très sale et avec quelques travaux à faire.

Comment puis-je me faire rembourser puisque je n'ai pas demandé de caution ? Il y a t-il une procédure spéciale à suivre ? Sachant aussi que je ne peux la contacter que par téléphone car elle ne veut pas me donner sa nouvelle adresse.

Par avance, merci beaucoup.